

# Procédures d'inscription sur la liste des athlètes

## EquipeVoile Martinique

### Saison 2019

**Introduction:** l'inscription sur la liste des athlètes faisant partie de l'Equipe Voile Martinique doit faire l'objet d'un acte de candidature individualisé accompagné:

- D'une fiche projet de.
- D'une copie de la licence de l'athlète

Tout dossier incomplet sera rejeté.

En cas d'acceptation de sa demande, chaque athlète devra compléter et signer un contrat athlète. Ce contrat athlète devra être signé par le président du club d'appartenance.

- **5 février 2019:** Les dossiers sont disponibles sur le site de la ligue de voile et une information sera expédiée dans les clubs le 7 février 2019
- **24 février :** date limité de dépôt des dossiers au secrétariat de ligue
- **23 mars au plus tard:** avis du comité directeur de la ligue sur proposition de la commission sportive
- 25 mars au plus tard: mise en ligne de la liste des athlètes retenus et du contrat athlètes
- **5 avril 2019:** Date limite de retour des contrats athlète

**Pour plus d'informations:**

**Email ligue de voile:** [ligue@voile972.com](mailto:ligue@voile972.com)